

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je vous remercie de prendre un peu de votre temps personnel pour être présents ce soir à cette traditionnelle cérémonie des vœux, afin de saluer ensemble l'année 2012 qui commence, et de s'accorder une pause d'espoir, indispensable dans ce tourbillon d'actualités moroses, conflictuelles et indifférentes à ce qui nous touche de près quotidiennement.

Un ancien proverbe Russe prétend "qu'au royaume de l'espoir, il n'y a pas d'hiver"; alors gardons l'espoir pour croire en cette nouvelle année.

ET pour ne pas faillir aux habitudes, revenons brièvement sur l'année écoulée.

En 2011, malgré tous les vents contraires : les intempéries de début d'année, plusieurs réformes importantes, les conséquences d'un matériel de cantine et d'un tracteur définitivement hors d'usage, ainsi que de graves problèmes de délinquance, l'équipe municipale a tenu bon sa barre pour garder le cap et honorer ses engagements.

A plus de la moitié de notre mandat et malgré toutes ces difficultés, notre bilan est positif.

L'investissement de l'équipe d'élus qui m'entoure et son **dévouement à la chose publique** y est pour beaucoup.

- Le mois de janvier a été décisif pour l'avenir du **golf de Donnery**; l'accord conclu entre la société exploitante et la commune s'est concrétisé par la signature d'un compromis le 31 janvier et d'une vente définitive le 7 juin dernier. Cette heureuse transaction a permis : la conservation du golf sur notre commune, une meilleure implication de l'exploitant en matière de développement et d'investissement et surtout, le maintien de l'ensemble des emplois sur le site.

- C'est en octobre que la nouvelle salle du conseil municipal et des mariages a été inaugurée conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité. Ces anciennes écuries abritent également 2 nouvelles salles de réunions. Cette réalisation est la première étape d'une réflexion globale de réhabilitation de l'ensemble du site de la Mairie, et c'est le cabinet d'architectes MONNIER et LEROY qui ont coordonné les travaux en partenariat avec M. LEGENDRE pour la décoration intérieure.

Je les remercie à nouveau de leurs prestations tout en soulignant que s'il est aisé de trouver des entreprises, il est beaucoup plus difficile de trouver de bonnes entreprises qui s'impliquent dans le projet et qui soient capables d'assurer correctement le travail pour lesquelles elles ont été engagées.

- Le dossier majeur du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) nous a fortement occupé.

Nous avons continué son élaboration parallèlement à celle de la révision simplifiée du POS, laquelle vient d'être validée, au Conseil de novembre, **à l'unanimité**.

C'est une étape très importante qui permet dès maintenant, de réactiver le projet de la **Résidence Seniors** pour laquelle je suis heureuse de vous annoncer que le permis de construire vient d'être déposé en Mairie. Il concerne 31 logements de plain-pied, de type F2 et F3, adaptés aux normes d'accessibilité des résidents qui pourront bénéficier de différents services à la carte selon leurs besoins.

- Plusieurs réformes importantes sont venues s'ajouter à nos multiples missions, imposant à tous une réactivité et un rythme de travail soutenu. Par exemple :

- le remplacement de la Taxe Local d'Equipement par la **Taxe d'Aménagement**,

- la réforme de la **Taxe professionnelle**,

- et surtout l'importante **réforme des collectivités territoriales** de décembre 2010 qui nous a laissé peu de temps pour travailler sur l'évaluation des avantages ou des inconvénients d'un re-découpage intercommunal.

Celle-ci a eu pour conséquence première, une refonte importante des limites de la carte départementale entraînant, d'une part le regroupement de plusieurs communes isolées et d'autre part, la suppression de plusieurs syndicats.

La Commission Départementale de Coordination présidée par le Préfet, s'est finalement déterminée en décembre sur une organisation de territoire ignorant la volonté exprimée de plusieurs communes.

Concernant Donnery, il n'y a pas de changement, sinon que notre implication au sein de la **Communauté de Communes des Loges** est toujours la même : professionnelle et constructive.

La légitimité du **Syndicat de Pays forêt d'Orléans Val de Loire** n'a heureusement pas été remise en cause.

Toutes les actions en cours et à venir, notamment celles portant sur les orientations du contrat 3^{ème} génération 2012-2016 peuvent donc être menées sans crainte.

- Dans le but d'optimiser la consommation des fluides en fonction des différentes activités pratiquées à la salle des fêtes et au gymnase, une régulation télécommandée à distance pour le chauffage a été installée dernièrement. Au regard des économies obtenues, cet équipement pourra être étendu progressivement aux autres bâtiments publics.

- Différents travaux de peinture ont été effectués dans la salle des associations et aux écoles où plusieurs baies vitrées ont été remplacées. Des tableaux d'affichage et des étagères ont également été posées par les employés communaux ainsi qu'un nouveau jeu extérieur pour les enfants de maternelle.

- Début novembre, l'officine du pharmacien a été transférée près de l'épicerie après la vente d'une partie du magasin. La pharmacie est maintenant plus visible et accessible par tous.

Mais il n'y a pas que des grands travaux qui transforment notre paysage communal.

L'activité et les services des **commerçants** et **artisans** du village ainsi que celle des **personnels** des différents services municipaux contribuent à notre qualité de vie.

- **Le service de l'animation** occupe **6 agents** qui accueillent près de 80 enfants à la garderie du matin et du soir,

- **A l'école maternelle**, aux côtés des enseignants, **6 personnels** de service accueillent **122 petits** répartis en plusieurs classes.

Notre groupe scolaire compte au total 13 classes dirigées depuis septembre par une nouvelle directrice, Madame **Catherine Rippe**, à qui nous souhaitons la bienvenue à Donnery.

- **Au restaurant communal**, ils sont maintenant **4 agents** pour préparer et servir plus de 300 repas quotidiennement dont une vingtaine destinés au portage à domicile des personnes dépendantes. Cette dernière activité est entièrement assurée par une équipe de bénévoles, 5 jours sur 7 et 12 mois sur 12. Qu'ils soient tous remerciés de leur dévouement qui n'a pas attendu que l'année 2011 soit déclarée **année européenne du bénévolat**.

- **Au secrétariat, 6 personnes** assurent avec conscience la lourde charge administrative de la commune ainsi que l'accueil et les relations avec les administrés et les élus;

- Pour les **services techniques**, ce sont **7 agents** qui sont en permanence sur le terrain, aux espaces verts, à l'entretien des écoles, des bâtiments publics ou des voiries.

- Et enfin, le **service de police**, qui ne compte qu'un seul agent pour assurer toute la sécurité du village. Qu'ils soient tous remerciés pour le dévouement qui les anime à accomplir leur mission de service publique.

Si **2011** s'est montré intense, **2012** ne s'annonce pas moins calme et nous conduira certainement à relever d'autres défis.

Elle sera rythmée par des échéances électorales présidentielles et législatives importantes pour l'avenir de notre pays.

N'oublions pas que nous avons la chance de pouvoir disposer d'un suffrage universel.

En **2012**, nous soutiendrons le projet du Centre de Loisirs et de Garderie.

L'opération prévue de construire un nouveau bâtiment a dû être revue pour des raisons de surcoûts trop importants liés notamment à l'adaptation du terrain et au prolongement des réseaux.

Un programme d'agrandissement de l'existant a donc été préféré et c'est le cabinet GAILLED RAT-VACONSIN-GUITTOT qui a été retenu pour sa réalisation.

Dans le prolongement de nos actions, le contexte de crise financière sera un facteur important dont nous devons tenir compte, mais pas seulement car celui du désengagement général est plus fort encore.

Dans ces conditions, tandis que les communes se tiennent sur le dernier barreau de l'échelle des responsabilités, et au contact direct des administrés, il leur incombe de répondre de toutes les responsabilités et de tous les transferts de charges généralement sans accompagnement ni moyens supplémentaires.

Nous l'avons expérimenté à nos dépens :

- notamment par les effets du respect de la Loi S.R.U. (*Solidarité et Renouvellement Urbain*) qui impose une densification de l'urbanisation. Plus de constructions sur un même espace génère plus d'enfants à scolariser et induit à terme l'agrandissement d'une école.

Pourtant, lors de la réalisation de **2 classes** supplémentaires, la commune n'a pu prétendre à aucune dotation de l'Etat ni à aucune subvention.

- Et si les bâtiments publics (Mairie, gymnase, salle des fêtes) doivent répondre à des normes de sécurité qui évoluent régulièrement (électricité, alarmes incendie, installation de matériels de sport, etc...) pour être accessibles à tous les publics, le coût des travaux pour s'y conformer est élevé, mais l'enveloppe des subventions n'y est pas.

Dans ce contexte, vous comprendrez notre rigueur dans l'élaboration des budgets appuyés par les bons conseils de notre percepteur, mais aussi notre déception à chaque dégradation volontaire sur les bâtiments publics, les voiries ou le mobilier urbain.

Les employés communaux sont aussi très sollicités pour mettre en sécurité les lieux dégradés avant l'intervention des entreprises et les compagnies d'assurance qui exigent pièces justificatives et dépôts de plaintes avant une prise en charge, n'oubliez pas d'ajuster, à la hausse bien évidemment, le montant des échéances.

Sur 2011, nous avons hélas été victimes d'une délinquance méconnue jusqu'à présent, fréquente voire violente. Je remercie le représentant de la gendarmerie de Chécy d'être parmi nous ce soir; il connaît bien la situation : vols de véhicules et de pièces détachées, véhicules incendiés, intrusions dans les propriétés de jour comme de nuit, même en présence des occupants, intrusions dans les entreprises pour y voler matériels et carburants, trafics en tous genres, dégradations sur les bâtiments publics et mobiliers urbains.

Dès lors qu'il revient au Maire, en sa qualité de première autorité de police, d'assurer la sécurité, la tranquillité publique et la salubrité des habitants de la commune, il nous revient de réagir.

Cependant, ne disposant que d'un seul garde champêtre et d'une brigade de gendarmes compétente sur 8 communes notre démarche restera d'ordre préventif et portera sur **3 axes** : **l'éclairage public**, les **alarmes anti-intrusion**, et la **vidéo-protection**.

- **L'éclairage public** est un dossier sensible. A partir du diagnostic précis de l'état du parc existant, un programme de changement et d'extension des candélabres nouvelle génération (lampadaires), des armoires de commandes et des ampoules basse consommation devrait permettre de contribuer à la sécurité, à la réduction des coûts de consommation d'énergie et être plus respectueux de l'environnement;

La procédure administrative est déjà engagée et un planning de travaux est en cours d'élaboration.

- Le second axe concerne les **alarmes** anti intrusion dans les bâtiments publiques. Un phasage sur plusieurs années est également engagé.

- Le dernier axe porte sur l'installation d'une **vidéo-protection** sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.

Ce dernier, est soumis à l'autorisation du préfet après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire et l'audition d'un représentant régional de gendarmerie. Il doit respecter l'équilibre de la sécurité des personnes, des biens et de la protection des libertés individuelles.

C'est un dossier délicat pour lequel plusieurs solutions existent. Celle portant sur un support d'enregistrement des images ré-inscriptible mensuellement ne pouvant être visualisé que sur réquisition dans le cadre d'une plainte sera privilégiée.

Mon propos ne serait pas complet si je ne vous donnais des nouvelles du dossier de la déviation. Les décisions des différentes procédures engagées n'ont pas encore été rendues par les tribunaux, mais lors de sa présence à l'inauguration de la salle municipale en juillet dernier, le Président du Conseil Général nous a précisé qu'il avait de bonnes nouvelles pour Donnery sur ce point. Nous restons bien sûr vigilants et remercions notre Conseiller général ;ici présent, de son soutien au sein de l'assemblée départementale.

- Sur 2011 à Donnery, les registres de l'Etat civil ont enregistré : **16** mariages dont les **4** derniers célébrés dans la nouvelle salle, **26** naissances dont **11** filles et **15** garçons, mais aussi : **6** disparitions.

Je voudrais donc associer à notre cérémonie, la mémoire des amis qui nous ont quittés en 2011 et formuler des vœux particuliers pour tous ceux qui traversent des épisodes difficiles de leur vie comme la maladie, le chômage ou bien encore la solitude.

Que vous soyez particuliers, responsables d'associations, commerçants, artisans, enseignants, personnels, musiciens, pompiers, bénévoles, partenaires du milieu économique ou social, élus et amis des communes voisines, Au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, je vous présente des vœux chaleureux de santé, d'harmonie et de partage pour une année 2012 fructueuse et pleine d'enthousiasme.

Bonne année à tous.

Le Maire,
Céline Grataroli

« Se donner du mal pour les petites choses, c'est parvenir aux grandes avec le temps » Samuel Becket